

L'APPRENTISSAGE

L'admission au Patronage, il est à peine besoin de le dire, implique le choix d'un état fait ou à faire sans délai : les déçus professionnels seraient ici à très mauvaise adresse. Ce choix est à la fois très important et très délicat : important, parce qu'il décide d'un avenir ; délicat, parce qu'il engage la responsabilité et qu'une mesure irréfléchie et téméraire coûte bien moins à prendre qu'une sage décision.

Trois choses sont à considérer dans cette grave question : l'état, les goûts de l'enfant, l'atelier.

A parler en général, un bon état est celui qui assure à l'ouvrier un salaire suffisant, un travail constant, qui a des débouchés faciles pour ses produits et qui n'exige pas une grosse mise de fonds, si l'ouvrier tente, le cas échéant, de s'établir à son compte. Tel état, bon jadis, a cessé de l'être, grâce à la concurrence qui a fait baisser les salaires et amené le chômage ; tel autre qui s'exerçait naguère entièrement à la main, ne s'exerce plus maintenant qu'à la machine ; tel autre encore où l'ouvrier fabriquait autrefois l'objet complet, spécialise aujourd'hui si étroitement son homme qu'il n'est plus apte à rien en dehors de sa " partie ". Nombre de métiers, en outre, ne sont propres qu'à la ville et condamnent ceux qui les apprennent à y fixer nécessairement leur demeure ; d'autres sont de jour en jour moins rémunérateurs, soit en raison des